



Frankreich – Info

Herausgeber : Französische Botschaft
- Presse- und Informationsabteilung -
Kochstr. 6/7 - 10969 Berlin
Tel. 030/20 63 91 77 Fax 030/20 63 91 11
E-Mail: info@botschaft-frankreich.de
Internet: www.botschaft-frankreich.de

22/01/2013

Déclaration commune du Bundestag allemand et de l'Assemblée nationale à l'occasion du 50e anniversaire de la signature du Traité de l'Élysée

Berlin, 22 janvier 2013

Cinquante ans après la signature du Traité de l'Élysée, l'Europe se trouve devant de grands défis économiques et politiques. Pour y faire face, une Union européenne capable d'agir et la coopération étroite entre ses États membres, et singulièrement entre l'Allemagne et la France, sont indispensables.

L'histoire de nos pays et du continent européen, pendant des décennies et des siècles, n'a pas été une histoire de paix, d'amitié et de coopération, mais celle de rivalités et de guerres, qui a coûté à des millions d'hommes et de femmes leur vie, leur santé, leur terre natale et leurs biens. Malgré les souffrances infligées dans toute l'Europe par des Allemands, à travers les crimes nazis, la France a, dans les années 1950 et 1960, été prête à la réconciliation et à l'intégration de l'Allemagne dans une construction européenne commune. Cet élan réussi vers un nouvel avenir commun est considéré aujourd'hui dans le monde entier comme un exemple de réconciliation et de partenariat.

La coopération franco-allemande est devenue aujourd'hui un socle naturel et fiable du processus d'intégration européen. Le rapprochement, l'amitié et la coopération entre nos deux pays sont également un exemple qui doit inciter à dépasser les égoïsmes nationaux et à oeuvrer, même en des temps difficiles, pour des relations constructives et de partenariat avec leurs voisins. Le Bundestag allemand et l'Assemblée nationale en appellent à la jeunesse européenne pour qu'elle conserve, entretienne et développe toujours plus l'héritage de l'amitié franco-allemande.

Entre les parlements, les gouvernements, les institutions publiques, les forces armées, les villes et parmi la jeunesse, nous avons créé un réseau dense de coopération, avec :

- les sommets franco-allemands semestriels,
- les rencontres régulières des ministres,
- les réunions conjointes des bureaux et des commissions des deux assemblées,
- les échanges de personnels des ministères et parlements,

www.botschaft-frankreich.de

- les représentations diplomatiques et bureaux culturels communs à l'étranger,
- les centaines de jumelages entre nos villes et nos régions,
- les programmes d'échange de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, auxquels ont participé plus de huit millions de jeunes des deux pays,
- l'Université franco-allemande, qui compte 5000 étudiants et 142 cursus,
- la Brigade franco-allemande, qui constitue une unité militaire intégrée.

L'Allemagne et la France sont des nations économiques fortes en Europe, qui détiennent ensemble plus du tiers du produit intérieur brut de l'Union européenne et sont étroitement liées au sein du marché unique ; comme telles, elles ont un intérêt spécial, mais aussi des capacités particulières à porter de l'avant la construction de l'Union européenne et à y préserver la prospérité, la sécurité et la compétitivité. Le marché unique et l'Union économique et monétaire constituent le fondement économique indispensable d'une Europe forte et dotée d'une capacité d'action politique.

Nous devons tirer les enseignements de la crise financière sévère et assumer ensemble nos responsabilités pour le succès du modèle européen dans la compétition mondiale. Un marché intérieur commun et une monnaie commune requièrent une politique économique commune ainsi qu'une politique financière, sociale et environnementale étroitement coordonnée. L'Union européenne doit également poursuivre ses efforts en matière de lutte contre le changement climatique et en vue d'assurer un haut degré de protection de l'environnement.

I. Le Bundestag allemand et l'Assemblée nationale appellent à mettre la coopération franco-allemande au service de la poursuite et de l'approfondissement de l'intégration et de l'ancrage démocratique de l'Union européenne, même – et surtout – en des temps de crise politique et économique. Cette intégration ne saurait être réduite à des questions économiques et monétaires : elle doit avant tout offrir à la jeunesse une nouvelle perspective en Europe pour la formation, l'emploi et la croissance.

II. Les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans la réussite de ce projet et affirment leur volonté d'engager une nouvelle étape de leur coopération. Nous entendons renforcer la coopération de nos deux assemblées :

1. Nous débattons lors de réunions régulières des bureaux, des commissions des affaires étrangères, des commissions des affaires européennes, des autres commissions sectorielles et des groupes d'amitié des deux assemblées, des questions d'intérêt commun, notamment des principaux sujets de l'agenda européen.
2. Sur les thèmes particulièrement importants, tel celui de la transition énergétique, nous constituerons des groupes de travail composés de députés des deux assemblées à l'image de ceux qui ont été créés sur la jeunesse, sur la diversité culturelle et sur la crise économique et financière.
3. Nous demandons aux commissions compétentes de nos assemblées d'élaborer des positions communes à l'égard des États candidats à l'entrée dans l'Union européenne, particulièrement avant le début de négociations d'adhésion et au terme de celles-ci.
4. Nous affirmons notre engagement d'accompagner les transitions démocratiques, le cas échéant en organisant des déplacements de délégations communes des deux assemblées dans les pays concernés, et en développant des coopérations parlementaires avec les pays qui le souhaitent.

5. Nous encourageons, comme moyen d'approfondissement du travail interparlementaire et de renforcement d'un espace démocratique à l'échelle de l'Union, la coopération entre les groupes politiques des deux assemblées.
6. Nous renforcerons la coopération également au niveau des administrations parlementaires. Nous poursuivrons notamment l'échange régulier, y compris de plus longue durée, entre collaborateurs des deux assemblées.
7. Nous compléterons, en concertation étroite avec l'OFAJ, les programmes destinés à la jeunesse mis en oeuvre dans les deux assemblées par des rencontres régulières entre jeunes d'Allemagne, et de France et d'autres pays européens. Ces initiatives pourront être menées en y associant le Parlement européen.
8. Nous nous attacherons à poursuivre le développement des échanges scolaires, à renforcer vigoureusement, en commençant dès l'école maternelle/Kindergarten, l'apprentissage de la langue du partenaire et à intensifier la coopération dans le domaine des cursus intégrés et entre les universités. Nous encouragerons le déploiement de politiques européennes ambitieuses en faveur de l'emploi des jeunes et des échanges d'étudiants de l'enseignement supérieur, en particulier en renforçant les programmes Erasmus et Socrates.
9. Nous préconisons l'adoption de mesures facilitant les échanges entre nos deux peuples et la vie de nos concitoyens résidant dans l'autre pays, en particulier dans les domaines du droit de la famille, de la reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles ainsi que de la mobilité scolaire et universitaire.
10. Nous encourageons le développement d'instituts culturels communs ainsi que de représentations diplomatiques et consulaires européennes en dehors de l'Union européenne.